



Informations pour les parents
d'un petit ange ★

INTRODUCTION	3
AVANT LA NAISSANCE	4
EXAMENS COMPLÉMENTAIRES	5
DÉROULEMENT DE L'ACCOUCHEMENT	6
NOTRE ÉQUIPE EST LÀ POUR VOUS	7
ACCUEILLIR VOTRE ENFANT	9
POSSIBILITÉS DE DIRE AU REVOIR À VOTRE ENFANT	10
COORDONNÉES DE L'UZ LEUVEN ET CONTACTS EXTÉRIEURS	14

Cher parent,

Parfois, la vie ne se déroule pas comme prévu et l'impensable vous arrive : votre bébé n'aura pas la chance de pouvoir grandir.

Vous devez savoir que vous n'êtes pas seul(e). Avec cette brochure, nous voulons vous informer de ce qui va se passer avant, pendant et après l'hospitalisation. Quels professionnels de santé sont là pour vous ? Que fait un gestionnaire de cas, une sage-femme, un assistant social ou un pasteur ? Quelles sont les informations pratiques ou administratives qu'il est important de connaître ?

Nous espérons que cette brochure pourra vous guider et répondre à certaines de vos questions. En cas de doute ou de question, vous pouvez toujours vous adresser à l'un des membres du personnel concernés. Vous trouverez leurs coordonnées dans les dernières pages de cette brochure.

Nous vous souhaitons beaucoup de soutien, de réconfort et de chaleur.

AVANT LA NAISSANCE

Lors de la **consultation avant la naissance (consultation prénatale)**, le gynécologue responsable vous donnera des informations claires et honnêtes sur l'état de santé de votre bébé. Si une maladie ou une affection grave est détectée, vous serez alors informé(e) du diagnostic et des conséquences possibles. Si vous avez été orientée par votre gynécologue extérieur à l'UZ Leuven, il en sera également informé. Le gynécologue et le gestionnaire de cas (consultant obstétrical) de l'UZ Leuven vous accompagneront.

En cas de diagnostic prénatal avec demande d'interruption de grossesse ou dans d'autres situations complexes, la grossesse est discutée lors d'une concertation multidisciplinaire. Ces concertations ont lieu chaque lundi. L'éventualité d'une interruption de grossesse y sera abordée également. Le gynécologue ou le gestionnaire de cas vous informera ensuite de la décision.

Un entretien est prévu avant votre admission à l'hôpital. Au cours de cette consultation, le gestionnaire de cas vous donnera plus d'informations sur le déroulement d'une interruption de grossesse et les examens qui seront encore effectués. Les documents nécessaires sont établis et la date d'admission est fixée.

Si vous le souhaitez, nous informerons votre médecin de famille du diagnostic et de la décision d'interrompre la grossesse. À ce stade, vous pouvez également faire appel à l'assistant social de notre équipe pour obtenir les informations nécessaires.

EXAMENS COMPLÉMENTAIRES

Une interruption de grossesse peut susciter de nombreuses questions. Il est important de connaître la cause de certaines anomalies chez votre bébé. En particulier si vous souhaitez avoir d'autres enfants, il est également bon de savoir s'il existe un risque que le bébé suivant se développe de la même manière.

De nombreuses malformations congénitales sont le fruit du hasard, lorsqu'une erreur se glisse dans l'ADN d'un enfant au cours de son développement. D'autres malformations congénitales sont cependant génétiques (héréditaires) et donc transmises par l'un des parents ou les deux.

Une série d'examens seront proposés pour recueillir des informations complémentaires sur le diagnostic. Ces examens peuvent être effectués tant pendant la grossesse (p. ex. amniocentèse, prise de sang chez l'un ou les deux parents) qu'après la naissance, sur le bébé lui-même. Environ six à huit semaines après l'accouchement, le gynécologue de l'hôpital chargé de votre dossier discutera avec vous des résultats de ces examens.

Les examens généralement proposés sont des examens d'imagerie (p. ex. un scanner RMN et des radiographies (rayons X)) et une autopsie. Ces examens doivent être effectués dans un certain délai. Après la naissance, votre bébé sera refroidi en douceur. Le gestionnaire de cas discutera de tout cela avec vous au préalable.

DÉROULEMENT DE L'ACCOUCHEMENT

Dans la salle d'accouchement, vous serez entourée d'une équipe médicale. Une sage-femme vous accueillera et vous conduira à votre chambre. Vous resterez au moins une nuit (deux jours) à l'hôpital. Apportez de préférence des vêtements confortables. Si vous le souhaitez, vous pouvez créer des souvenirs avec votre smartphone ou votre appareil photo.

Votre partenaire ou une personne de confiance peut rester pour la nuit, mais les visites ne sont pas autorisées dans la salle d'accouchement. Mais vous pouvez recevoir des visites au service Hospitalisation 8 où vous séjournerez après l'accouchement. Le médecin et le gestionnaire de cas viendront vous voir dans votre chambre dans le courant de la journée. N'hésitez pas à leur faire part de vos questions ou de vos préoccupations, ils sont là pour vous écouter.

Le médecin vous administrera des médicaments pour provoquer l'accouchement. Ces médicaments peuvent provoquer des douleurs semblables à des crampes, pour lesquelles nous fournissons différents types de médicaments antidouleur. Le médecin et les sages-femmes continueront à vous suivre et discuteront régulièrement de la nécessité de nouveaux médicaments.

Après l'accouchement, vous aurez le temps et l'espace nécessaires pour rencontrer votre bébé. La sage-femme prendra des photos de votre bébé. Par l'intermédiaire de l'asbl Au-delà Des Nuages, vous pouvez également demander la visite d'un photographe professionnel qui vous remettra les photos sous forme numérique sur une clé USB. Vous pouvez en faire la demande au préalable. Vous trouverez plus d'informations et leurs coordonnées dans les dernières pages de cette brochure et sur leur site web

(www.bovendewolken.be). Si votre bébé est suffisamment âgé (18 semaines ou plus), des empreintes des mains et des pieds sont également réalisées.

Vous recevrez une Valise-à-Chérir du Berrefonds. Elle contient de nombreux objets que vous pouvez utiliser pour créer des souvenirs tangibles de votre bébé et d'autres éléments pouvant vous reconforter. Cette Valise-à-Chérir contient également des petits vêtements tels qu'une chemisette et un petit bonnet. Vous pouvez aussi apporter certains objets, comme une peluche ou une petite couverture.

NOTRE ÉQUIPE EST LÀ POUR VOUS

Nos professionnels de la santé sont là pour vous avant, pendant et après la naissance de votre bébé. Outre le gynécologue, le gestionnaire de cas et la sage-femme, vous pouvez également faire appel à l'assistant social, au psychologue et au pasteur du service.

ASSISTANT SOCIAL

L'assistant social vous rendra de toute façon visite pendant votre séjour à l'hôpital et vous pourrez encore le contacter par la suite. Si vous souhaitez parler à l'assistant social avant votre admission, c'est tout à fait possible. Faites-le savoir à votre gestionnaire de cas.

L'assistant social offre essentiellement un soutien pour les questions sociales et juridiques (par exemple les possibilités d'enterrer ou d'incinérer votre enfant, le droit de lui donner un nom, etc.).

L'assistant social prend les dispositions nécessaires avec les parents.

PSYCHOLOGUE

Le psychologue peut vous rendre visite dans la salle d'accouchement ou dans votre chambre pendant votre séjour. Parfois, cela peut suffire pour poursuivre votre chemin. Mais si vous le souhaitez, vous pouvez également être orientée vers un psychologue près de chez vous. Vous sentirez vous-même dans quelle mesure vous avez besoin d'un contact avec le psychologue, c'est différent pour chaque personne.

Il peut être utile de réfléchir ensemble à ce que vous traversez et de mettre des mots sur ce que vous ressentez. Si vous avez un partenaire, c'est aussi une épreuve que traverse votre couple. Le psychologue peut vous apporter un soutien individuellement mais aussi ensemble.

Si vous souhaitez parler à un psychologue avant l'accouchement, pendant la période où vous avez reçu de mauvaises nouvelles, c'est tout à fait possible. N'hésitez pas à le signaler. Un psychologue peut par exemple vous aider à prendre des décisions après le diagnostic prénatal.

Il est également possible que les médecins concernés estiment qu'un accompagnement psychologique est souhaitable avant même votre admission à l'hôpital. Si c'est le cas, ce sera préalablement discuté avec vous et un rendez-vous sera fixé dès que possible.

PASTEUR

Il est difficile de dire au revoir. Chacun cherche sa voie pour y parvenir. Vous pouvez vous adresser au pasteur pour discuter des adieux ou si vous souhaitez un rituel d'adieu pour exprimer l'amour que vous ressentez pour votre bébé. Le pasteur peut chercher avec

vous la manière dont vous souhaitez donner forme à ce rituel. Ce moment peut être lié à votre expérience et créé à l'aide de poèmes, de textes, de musique, de symboles.

Le rituel peut avoir lieu avant ou immédiatement après l'accouchement, en toute intimité dans la salle d'accouchement. Il peut aussi avoir lieu plus tard, pendant votre hospitalisation ou lorsque vous rentrez à la maison. Vous pouvez également faire vos adieux plus tard, dans la chapelle de l'hôpital avec votre famille.

Vous pouvez joindre le pasteur jour et nuit avant, pendant et après l'admission. De confession chrétienne, le pasteur est là pour chacun(e). Mais si vous le souhaitez, des représentants d'autres confessions reconnues peuvent également être contactés pour un entretien, une bénédiction ou un rituel (d'adieu).

Chaque année, en collaboration avec le service pastoral, nous organisons une commémoration pour tous les bébés nés sans vie. Si vous souhaitez y participer, vous pouvez le faire savoir à l'assistant social ou au pasteur. Vous pouvez le faire par téléphone au numéro +32 16 34 86 20 ou par e-mail à pastorale_dienst@uzleuven.be.

ACCUEILLIR VOTRE BÉBÉ

En concertation avec les parents, le bébé est emmené au funérarium, généralement lorsque les parents quittent l'hôpital. Vous pouvez aussi aller voir votre bébé au funérarium.

Vous pouvez aller au funérarium tous les jours (même le week-end et les jours fériés) entre 14 et 17 heures. Prenez rendez-vous au préalable en appelant le numéro +32 16 34 46 60. Vous accédez au funérarium par la Bruine straat, porte 3, niveau 2 (BR 3.2). Le mieux est de stationner dans le parking Est (Oost).

POSSIBILITÉS DE DIRE AU REVOIR À VOTRE BÉBÉ

En fonction de l'âge de votre bébé, différentes options existent pour lui donner un lieu de repos. Nous en donnons un aperçu dans les pages suivantes.

SI VOTRE BÉBÉ NAÎT AVANT LE TERME DE 180 JOURS DE GROSSESSE (27 semaines et 5 jours selon l'échographie de datation)

Vous pouvez enterrer ou incinérer votre bébé, et lui donner une sépulture au cimetière de votre commune ou au cimetière de la Ville de Louvain. Tant à Louvain que dans de nombreuses autres villes et communes, un lieu a été aménagé pour ces petits anges. Si vous optez pour la crémation, vous pouvez conserver les cendres à la maison ou les disperser en un lieu prévu à cet effet.

C'est vous qui choisissez de faire ou non appel à une entreprise de pompes funèbres ou d'emmener vous-même votre enfant au cimetière ou au crématorium. Si vous faites appel à une entreprise de pompes funèbres, vous pouvez également opter pour une veillée à domicile

en attendant la crémation ou l'enterrement. L'UZ Leuven fournit un panier en osier dans lequel votre bébé peut être enterré ou incinéré.

LE JARDIN DES ANGES À LOUVAIN

Le Jardin des anges est un lieu de repos pour les enfants mort-nés. Au milieu des rosiers, les parents peuvent y placer une étoile avec le nom et la date de naissance en souvenir de leur bébé. Ces étoiles sont gratuites. Si cela vous réconforte, une deuxième étoile peut être envoyée à votre domicile.

Si vous souhaitez enterrer vous-même votre bébé au cimetière de la Ville de Louvain, c'est possible. Le personnel du cimetière vous assistera pour ce faire. Si vous préférez ne pas être présents, l'UZ Leuven peut également se charger d'offrir (gratuitement) à votre enfant une place au Jardin des anges.

www.leuven.be/sterretjestuin



Avez-vous droit à des prestations sociales ?

En tant que parent d'un enfant mort-né avant 180 jours de grossesse, vous n'avez pas droit aux prestations sociales liées à la naissance d'un enfant. Il s'agit de l'allocation de naissance (l'ancienne prime de naissance) et du congé de maternité ou de paternité. Si vous avez déjà effectué certaines démarches administratives (p. ex. une demande d'allocation de naissance ou la réservation d'une place dans une crèche), n'oubliez donc pas de les annuler.

Pouvez-vous enregistrer le nom de votre enfant ?

Dans de nombreuses villes et communes, un bébé né dans les 140 premiers jours de la grossesse peut être symboliquement reconnu dans un registre dédié à ces petits anges. C'est également le cas à la Ville de Louvain. Sur le site web du Berrefonds, vous trouverez un aperçu de tous ces registres en Flandre. Il est mis à jour tous les mois.

Un bébé né entre 140 jours (22 semaines) et 179 jours (27 semaines et 4 jours) de grossesse peut officiellement porter un prénom. C'est tout à fait facultatif. Après la naissance, vous recevez une attestation pour inscrire votre bébé. Pour ce faire, prenez rendez-vous à l'état civil de la ville ou de la commune où est né votre bébé. Donc à Louvain si votre bébé est né à Louvain. Cette inscription ne doit pas être effectuée dans un délai précis : vous pouvez le faire plus tard aussi.

SI VOTRE BÉBÉ NAÎT APRÈS LE TERME DE 180 JOURS DE GROSSESSE **(27 semaines et 5 jours selon l'échographie de datation)**

Vous pouvez enterrer ou incinérer votre bébé et lui donner une sépulture au cimetière de votre commune ou au cimetière de la Ville de Louvain. Si vous optez pour la crémation, vous pouvez conserver les cendres à la maison ou les disperser dans un lieu prévu à cet effet.

À cet âge, vous devez faire appel à une entreprise de pompes funèbres. Si vous le souhaitez, l'assistant social peut servir d'intermédiaire et, en concertation avec vous, prendre toutes les dispositions nécessaires avec l'entreprise de pompes funèbres. En attendant la crémation ou l'enterrement, vous pouvez également opter pour une veillée à domicile. L'UZ Leuven fournit un petit cercueil blanc dans lequel votre bébé pourra reposer.

Avez-vous droit à des prestations sociales ?

En tant que parent d'un enfant mort-né après 180 jours de grossesse, vous avez droit à toutes les prestations sociales liées à la naissance d'un enfant. Il s'agit de l'allocation de naissance (l'ancienne prime de naissance) et du congé de maternité ou de paternité, le petit chômage etc.

Pouvez-vous enregistrer le nom de votre enfant ?

Les enfants âgés de plus de 180 jours peuvent officiellement avoir un nom et un prénom. Ils peuvent donc être inscrits dans la ville ou la commune où l'enfant est décédé. L'entreprise de pompes funèbres se chargera de cette inscription.

COORDONNÉES DE L'UZ LEUVEN ET CONTACTS EXTÉRIEURS

ÉQUIPE UZ LEUVEN

- Gestionnaire de cas tél. +32 16 34 26 58
- Salle d'accouchement tél. +32 16 34 36 04 (joignable 24 heures sur 24)
- Hospitalisation 8 tél. +32 16 34 43 00 (joignable 24 heures sur 24)
- Assistant social tél. +32 16 34 86 20
- Psychologue tél. +32 16 34 75 29
- Assistant pastoral tél. +32 16 34 86 20
- Funérarium tél. +32 16 34 46 60

CIMETIÈRE DE LA VILLE DE LOUVAIN

Adresse

Kerkhofdreef 7
3001 Leuven

Vous pouvez vous rendre 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
aux cimetières de la Ville de Louvain.

Données de contact :

Tél. +32 16 27 40 40

E-mail: begraafplaatsen@leuven.be

L'administration est joignable du lundi au vendredi de 9 à 16 heures.

MET LEGE HANDEN

L'asbl Met lege Handen est une association pour les parents d'enfants nés sans vie. Par le biais de groupes de parole à Louvain, Anvers, Gand et Roulers, ces parents ayant vécu une expérience similaire prêtent une oreille attentive. Par

le biais d'un groupe Facebook fermé et d'une page Facebook publique, l'asbl met également en contact les parents ayant vécu une expérience similaire. Leur magazine 't Lichtpuntje paraît tous les trois mois.

www.metlegehanden.be

FARA

L'asbl Fara écoute, informe et oriente les choix en matière de grossesse. Vous souhaitez parler à quelqu'un de la décision d'interrompre la grossesse pour raisons médicales ? Chez Fara, une personne écoute anonymement votre histoire et vos questions tous les jours ouvrables entre 9h et 16h. Vous pouvez également y participer à des entretiens d'accompagnement (seule ou avec votre partenaire) sur le thème de la perte et les moyens d'y faire face, ou si vous souhaitez entrer en contact avec d'autres personnes ayant vécu la même expérience.

www.fara.be

tél. +32 16 38 69 50

E-mail : vragen@fara.be

AU-DELÀ DES NUAGES

L'asbl Au-delà Des Nuages propose gratuitement aux parents de petits anges un reportage photo professionnel de leur bébé. Ces photos sont un beau souvenir tangible de leur bébé et peuvent faire une grande différence dans le processus de deuil. Cela se fait en toute sérénité, dans le respect de votre bébé et de vous-même. Vous pouvez demander vous-même un reportage sur le site web de l'asbl Au-delà Des Nuages, où les demandes sont traitées rapidement. Lors de votre admission, prévenez le personnel infirmier et l'assistant social si vous souhaitez faire appel à l'asbl Au-delà Des Nuages.

www.audeladesnuages.be

BERREFONDS

L'asbl Berrefonds est une organisation chaleureuse qui veut être présente pour les parents qui perdent un bébé pendant la grossesse ou un enfant jusqu'à l'âge de 12 ans. L'organisation offre notamment une Valise-à-Chérir et, sur son site web, vous trouverez de nombreux outils et informations pouvant vous apporter aide, soutien ou réconfort. Vous pouvez également vous adresser au Berrefonds pour entrer en contact avec des parents ayant vécu une expérience similaire, par exemple lors de l'un de ses événements de mise en relation.

Le Berrefonds est situé à Anvers et le suivi sur mesure des familles (maison ouverte, groupes de paroles, activités, ...) se fait principalement en néerlandais.

Si vous cherchez un accompagnement en français, l'organisation fera de son mieux pour vous rediriger vers des organisations francophones.

www.berrefonds.be/francais/
accueil@berrefonds.be

ORGANISATION PROFESSIONNELLE FLAMANDE DES SAGES-FEMMES (VLAAMSE BEROEPSORGANISATIE VAN VROEDVROUWEN)

Lorsque la grossesse et son évolution ne se déroulent pas comme prévu, vous pouvez demander conseil à une sage-femme. Si des complications surviennent durant la grossesse, la sage-femme prendra soin de vous et vous accompagnera avec expertise et empathie.

Trouvez votre sage-femme sur www.vroedvrouw.be.

KIND EN GEZIN / L'OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

En tant que parents habitant en Région flamande, vous pouvez également vous adresser à Kind en Gezin. Kind en Gezin peut vous aider à donner à votre petit ange une place dans la famille. Certains parents peuvent ne pas avoir besoin d'un soutien dans l'immédiat. En fonction de vos besoins et au moment où vous le souhaitez, Kind en Gezin vous propose un soutien et un accompagnement, par exemple une visite à la maternité, une visite à domicile, la mise à disposition de coordonnées ... Si vous n'avez pas encore été contactée par Kind en Gezin, n'hésitez pas à les appeler au numéro +32 78 150 100. Si Kind en Gezin vous accompagne déjà, la nouvelle situation sera prise en compte avec attention pour la suite du soutien.

www.kindengezin.be/fr/enfance-et-famille

Si vous habitez en Wallonie, vous trouverez plus d'informations chez l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE).

GLINSTERHULP

Glinsterhulp est une plateforme en ligne destinée aux familles ayant perdu un bébé ou un enfant en bas âge. C'est un moyen facile d'entrer gratuitement en contact avec des personnes ayant vécu une expérience similaire. Bien que chaque perte et chaque histoire soient uniques, il peut être très réconfortant de partager son histoire et ses questions avec une personne ayant vécu une expérience similaire.

www.glinsterhulp.be

© Mars 2025 UZ Leuven

Ce texte et ses illustrations ne peuvent être reproduits qu'avec l'accord du service Communication de l'hôpital universitaire de Leuven (UZ Leuven).

Conception et réalisation

Ce texte a été rédigé par tous les médecins et psychologues concernés en collaboration avec le service Communication.

Cette brochure peut également être consultée sur
www.uzleuven.be/fr/brochure/700099

Les remarques ou suggestions concernant cette brochure peuvent être adressées à communicatie@uzleuven.be.

Éditeur responsable
UZ Leuven
Herestraat 49
3000 Leuven
tél. 016 33 22 11
www.uzleuven.be

 mynexuzhealth



Consultez votre dossier médical
sur nexuzhealth.com
ou téléchargez l'appli

